

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET  
MERCREDI 19 FEVRIER 2020 - 19 heures**

Le dix-neuf février deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Benoît FALCONNET, Nathalie ROSSIN, Patrick BAU, Marie-Pierre BIAGGINI, Robert BIZET, Véronique PELAUD-MARTIN, Gerhard WINKLER, Sylvie TISSOT VIEULLES, Bernadette CRUZ.

Absents excusés : Malvina RIPOLL

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. Celui-ci est approuvé.

Madame Sylvie TISSOT VIEULLES est désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS**

➤ **Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Monsieur le Maire propose de constituer des dossiers de demande de subvention, soumis à l'attention de Madame PETEX et Monsieur DUVERNAY, et portant sur :

- Mise en place de barrière de sécurité de la RD 27
- Reprise et scellement des grilles d'eaux pluviales le long de la RD 27
- Mise en sécurité des accès au terrain de foot

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

**=> adoptée à l'unanimité.**

➤ **Approbation du compte administratif 2019 Budget Principal**

Monsieur le Maire se retire de la salle, Monsieur Jacques TISSOT présente le compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		68 630.80		148 610.62		217 241.42
Opérations de l'exercice	194 772.09	141 156.62	387 480.33	516 639.16	582 252.42	657 795.78
<b>TOTAUX</b>	<b>194 772.09</b>	<b>209 787.42</b>	<b>387 480.33</b>	<b>665 249.78</b>	<b>582 252.43</b>	<b>875 037.20</b>
Résultats de clôture						292 784.77
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
<b>RESULTATS CUMULES</b>		<b>15 015.33</b>		<b>277 769.45</b>		<b>292 784.78</b>

Le conseil municipal approuve ce dernier et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**=> adoptée à l'unanimité.**

➤ **Approbation du compte administratif 2019 Budget SPANC**

Monsieur le Maire se retire de la salle, Monsieur Jacques TISSOT présente le compte administratif du budget SPANC lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	884.00
Dépenses de fonctionnement	-812.70
Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement	<b>71.30</b>
Résultats antérieurs reportés	3 243.13
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>3 314.43</b>

Le conseil municipal approuve ce dernier et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**=> adoptée à l'unanimité.**

➤ **Approbation du compte de gestion 2019 Budget principal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier municipal de Saint-Julien-en-Genevois,

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2019 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice ; déclare que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**=> adoptée à l'unanimité.**

➤ **Approbation du compte de gestion 2019 Budget SPANC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier municipal de Saint-Julien-en-Genevois,

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget « SPANC »,

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2019 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice ; déclare que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**=> adoptée à l'unanimité.**

➤ **Affectation des résultats 2019**

Reprenant les résultats du Compte administratif principal de 2019 qui se soldent :

- **En Fonctionnement :**

par un excédent de l'exercice 2019 de	129 158,83 €
et un excédent reporté de 2018 de	148 610,62 €
<b>soit un excédent global de</b>	<b>277 769,45 €</b>
<b>+ Excédent SPANC</b>	<b>3 314,43 €</b>
<b>TOTAL excédent de fonctionnement</b>	<b><u>281 083,88 €</u></b>

et

- **En Investissement :**

par un déficit pour l'exercice 2019 de	-53 615,47 €
et un excédent reporté de 2018 de	68 630,80 €
<b>soit un excédent global de</b>	<b><u>15 015,33 €</u></b>

Le Conseil Municipal décide pour le budget primitif général 2020 :

1 - **DE REPRENDRE** l'excédent d'investissement de **15 015,33 €**, en recettes d'investissement à **l'article 001** (excédent reporté).

2 - **D'AFPECTER** l'excédent cumulé de fonctionnement de **281 083,88 €**, en recettes de fonctionnement à **l'article 002** (excédent de fonctionnement reporté).

**=> adoptée à l'unanimité.**

➤ **Approbation du budget primitif 2020 Budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	781 131,08 €	781 131,08 €
<b>Investissement</b>	411 148,41 €	411 148,41 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 192 279,49 €</b>	<b>1 192 279,49 €</b>

**=> adoptée à l'unanimité.**

➤ **Attribution de subventions 2020**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie afin d'octroyer des aides au milieu associatif.

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	700
A.P.E. de VILLY/MENTHONNEX	1 541
ADMR Soins	700
Allo Stopalcool	160
Alzheimer	100
Anim'Age EHPAD Cruseilles	40

APE Voyage scolaire	1 500
Banque alimentaire	100
Graine de Favis - Centre de loisirs	5 000
De l'ombre à la lumière	50
ESCR	350
Chambre des métiers et de l'artisanat	50
Graines de Favis - Péri-scolaire	15 000
Handball club cruseilles	100
Handisport	50
Les Bornains du 3ème Age	150
Lieutenant de Louveterie	80
Ligue contre le cancer	200
Nez rouge	50
Resto du cœur	100
Secours en montagne du Pays Rochois	50
SEPA impossible	100
SEPA impossible (licence IV)	183
Souvenir Français	50
Syndicat d'élevage Hippique	100
UC/AFN de Cruseilles	120
<b>TOTAL</b>	<b>26 624</b>

✓ **PRECISE** que ces dépenses seront imputées au compte 6574 du budget primitif.  
=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Attribution de subvention au CCAS**

Pour équilibrer le budget primitif 2019 du budget annexe « CCAS », il a été prévu au budget primitif du budget principal 2020 le versement d'une subvention de fonctionnement de 5 500 euros sur l'article 657362, versée sur l'article 74741 du budget annexe « CCAS ».

Le Conseil Municipal approuve et autorise le maire à inscrire et verser cette subvention au budget annexe «CCAS».

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Vote des taux d'imposition 2020**

Afin de ne pas appliquer une pression fiscale supplémentaire sur les foyers, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les taux de contributions directes 2020 tels que

décrits ci-dessous en reconduisant les taux communaux des contributions directes appliqués en 2018 et 2019 ainsi qu'il suit :

-	Taxe d'Habitation	6.80 %
-	Taxe foncière sur les propriétés bâties	4.26 %
-	Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	27.62 %

Le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition des trois taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.

=> **adoptée à l'unanimité.**

### RAPPORT DES ACTIONS

- **Licence IV** : Monsieur le Maire informe que la recette de la licence IV ouverte les 1 et 2 février s'élève à 383 €. Il remercie Aline VIONNET et Jean-Marie TERRASSON pour la bonne tenue des comptes de cette licence et propose d'affecter une partie de la recette à une association. Il est donc décidé de verser 183 € à l'association SEPA impossible.
- **Comité de pilotage Centre de Loisirs** : une rencontre a eu lieu le 10 février.
- **Agrandissement de la cantine** : Marie Paule GAILLARD fait le compte rendu de la réunion du 11 février avec le cabinet en charge de l'étude de l'agrandissement de la cantine. La commune attend des propositions en retour.
- **Réunion publique assainissement** : Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion du 12 février. Les travaux d'assainissement concernent le Chef-Lieu et chez Maréchal, ils devraient commencer d'ici la fin du mois.
- **SCOT** : Monsieur le Maire fait part du rapport d'évaluation du SCOT.

### POSTULATS

- **Campagne électorale** : Monsieur le Maire propose aux élus, comme il est d'usage, de mettre gratuitement à disposition des candidats aux élections, les salles communales et les étiquettes d'adresses de la liste électorale. Les élus sont favorables à l'unanimité, à cette proposition.

### INFORMATIONS

- **Fin du mandat** : Ce conseil municipal étant le dernier du mandat, Monsieur le Maire remercie chaleureusement les membres du conseil municipal pour leur implication, leur engagement et leur bel esprit mis au profit de l'équipe « Vivons Villy » et des Favis. Il précise que ce fut un réel honneur pour lui de présider ce conseil municipal pendant 6 ans. Il remercie chacun sincèrement pour le temps consacré à la commune.  
Il remercie également les employés communaux et les secrétaires pour leur investissement et leur conscience professionnelle.  
Monsieur le Maire donne lecture d'un message de sympathie reçu de Malvina RIPOLL, conseillère municipale, qui, au vu de la distance qui la sépare désormais de Villy, n'a pas pu être présente à cette dernière réunion.
- **Jumelage** : Sylvie TISSOT-VIEULLES présente le programme du jumelage et informe les membres du conseil municipal qu'une réunion publique aura lieu le jeudi 5 mars à 19 heures, salle du Cercle.
- **P'tiou** : Monsieur le Maire sollicite les élus pour la distribution du dernier P'tiou du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

A Villy-le-Bouveret, le 20 février 2020

Le Maire,  
Jean-Marc BOUCHET

